



Département
des Landes

Xavier Fortinon
Président du Conseil départemental

arrêté publié sur le site de la Collectivité le 14 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

ID : 040-224000018-20221114-SA_DES21_28_130-AI



Les Landes, le Département

SA-DES21/28-130

ARRETÉ

PORTANT DÉSIGNATION AU SEIN DE LA COMMISSION LOCALE D'AMÉLIORATION DE L'HABITAT (CLAH) DES LANDES

Le Président du Conseil départemental des Landes,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU le Code de la construction et de l'Habitation, et en particulier ses articles L 321-1 et R 321-10 ;

VU le courrier de la Préfecture des Landes en date du 10 août 2022 relatif au renouvellement de la composition de la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat des Landes ;

CONSIDERANT qu'il y a lieu ainsi de procéder à la désignation au sein de cette structure d'un représentant du Département des Landes comme personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine social ;

Compte tenu des missions et du rôle assurés par la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) des Landes ;

VU la délibération n° 1 en date du 1^{er} juillet 2021 portant élection de Monsieur Xavier FORTINON à la présidence du Conseil départemental des Landes,

ARRETE :

ARTICLE 1^{er} : est désigné pour siéger, en qualité de représentant du Département des Landes, à la Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH), en qualité de personne qualifiée pour ses compétences dans le domaine social, en tant que titulaire représentant le Département des Landes :

- M. Loïc LE DANIEL, chargé de mission Habitat Logement au Conseil départemental des Landes.

ARTICLE 2 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Payeur départemental sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera notifié à l'intéressé et publié sur le site internet de la Collectivité.

Fait à Mont-de-Marsan, le

14 NOV. 2022

Xavier FORTINON
Président du Conseil départemental